

A cela s'ajoutent les autres dons, principalement du matériel, et les mécénats de compétences évalués sur la base des informations des entreprises donatrices à 4,9 M€.

8. AUTRES INFORMATIONS

a. Engagements financiers

1. Engagements reçus

Les dossiers legs et donations connus fin avril et acceptés par le Conseil d'administration du mois de mai 2021 s'élèvent à 0,5 M€. Ces montants sont estimés à partir de l'évaluation fournie pour chaque dossier par le notaire pour l'acceptation du dossier par le **CA**.

La subvention « **FEAD** » relative à la campagne 2021 pouvant se prolonger jusqu'au 31 décembre, a été signée fin septembre 2020, elle prévoit un montant prévisionnel maximum de 27,4 M€ pour le financement des denrées alimentaires, et 1,4 M€ pour le financement de la logistique.

A cette enveloppe, la Commission Européenne a attribué des fonds complémentaires « **REACT** » à l'association d'un montant prévisionnel de 40,2 M€ pour le financement des denrées alimentaires, et 2,2 M€ pour le financement de la logistique.

2. Engagements donnés

Les **engagements en matière de retraite** ne sont pas comptabilisés. Ils sont évalués au taux d'actualisation de 0,79 % à 65 K€ contre 61 K€ l'année dernière (Valeur actuelle probable des indemnités à verser).

b. Effectif

Effectifs salariés et bénévoles	30/04/2021	30/04/2020
CDD et CDI (ETP)	97,25	82,71
Bénévoles	460,00	400,00

9. PRESENTATION DU COMPTE DE RESULTAT PAR ORIGINE ET DESTINATION (CROD)

a. Définition

Le compte de résultat par origine et destination (**CROD**) est présenté selon le modèle du règlement **ANC n°2018-06** du 5 décembre 2018 modifié par le règlement **ANC n°2020-08**. Ce nouveau tableau présente l'origine des produits et leurs emplois par destination (missions sociales, frais de recherche de fonds, frais de fonctionnement et autres postes de charges). Le **résultat** apparaissant au compte de résultat par origine et destination est strictement identique à celui du bilan et du compte de résultat. De même, le total des **charges par destination** est égal au total des charges du compte de résultat et le total des **produits par origine** à celui des produits du compte de résultat.

Le **CROD** est structuré de la façon suivante :

- La **colonne 1** présente les produits selon leur origine et les charges selon leur destination,
- La **colonne 2** présente spécifiquement les produits issus de la générosité du public et leurs emplois par destination. Cette colonne est identique à celle du **CER** et sera présentée au point **10. PRESENTATION DU COMPTE D'EMPLOI ANNUEL DES RESSOURCES**.

COMpte DE RESULTAT PAR ORIGINE ET DESTINATION

A – PRODUITS ET CHARGES PAR ORIGINE ET DESTINATION	EXERCICE 20-21	
	TOTAL (Colonne 1)	Dont générosité du public (Colonne 2)
PRODUITS PAR ORIGINE		
1 - PRODUITS LIES A LA GENEROSITE DU PUBLIC		
1.1 Cotisations sans contrepartie	0	0
1.2 Dons, legs et mécénat		
- Dons manuels	98 589 083	98 589 083
- Legs, donations et assurances-vie	9 281 893	9 281 893
- Mécénat	7 876 542	7 876 542
1.3 Autres produits liés à la générosité du public	0	0
2 - PRODUITS NON LIES A LA GENEROSITE DU PUBLIC		
2.1 Cotisations avec contrepartie		
2.2 Parrainage des entreprises		
2.3 Contributions financières sans contrepartie	2 230 673	
2.4 Autres produits non liés à la générosité du public		
. Ventas billetterie concert et produits dérivés "Enfoirés"	10 121 132	
. Autres produits	1 360 099	
3 - SUBVENTIONS ET AUTRES CONCOURS PUBLICS	19 509 160	
4 - REPRISES SUR PROVISIONS ET DEPRECIATIONS	820 173	236 590
5 - UTILISATIONS DES FONDS DEDES ANTERIEURS	5 249 744	2 684 269
TOTAL	155 038 500	118 668 378
CHARGES PAR DESTINATION		
1 - MISSIONS SOCIALES		
1.1 Réalisées en France		
- Actions réalisées par l'organisme		
Distribution alimentaire, relais, réseau 3A	81 955 610	61 734 400
Logement et hébergement d'urgence	615 861	602 591
Culture, loisirs, et ateliers de français	317 914	141 547
Accompagnement vers le retour à l'emploi	2 276 808	2 405 860
Actions menées en faveur des gens de la rue	445 188	304 009
Microcrédit- accès au droit	179 717	42 674
Message des Restos	313 956	239 638
Aides diverses et pilotage national des missions sociales et formation des bénévoles	16 081 489	15 335 311
- Versements à un organisme central ou à d'autres organismes agissant en France		
1.2 Réalisées à l'étranger		
- Actions réalisées par l'organisme		
- Versements à un organisme central ou à d'autres organismes agissant à l'étranger		
2 - FRAIS DE RECHERCHE DE FONDS		
2.1 Frais d'appel à la générosité du public	4 594 556	4 585 451
2.2 Frais de recherche de fonds des activités "Enfoirés"	2 550 735	0
2.3 Frais de recherche d'autres ressources		
3 - FRAIS DE FONCTIONNEMENT	5 133 657	4 723
4 - DOTATIONS AUX PROVISIONS ET DEPRECIATIONS	539 219	462 606
5 - IMPÔT SUR LES BENEFICES	225 673	
6 - REPORTS EN FONDS DEDES DE L'EXERCICE	5 566 015	2 926 347
TOTAL	120 796 399	88 785 157
EXCEDENT OU DEFICIT	34 242 101	29 883 221
B – CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE	EXERCICE 20-21	
	TOTAL	Dont générosité du public
1 - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES LIEES A LA GENEROSITE DU PUBLIC		
Bénévolat	1 331 679	1 331 679
Prestations en nature	4 865 171	4 865 171
Dons en nature (Alimentaires)	29 439 076	29 439 076
2 - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES NON LIEES A LA GENEROSITE DU PUBLIC		
3 - CONCOURS PUBLICS EN NATURE		
Prestations en nature		
Dons en nature (Alimentaires FEAD)	24 617 117	
TOTAL	60 253 043	35 635 926
1 - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES AUX MISSIONS SOCIALES		
Réalisées en France	57 838 950	33 221 834
Réalisées à l'étranger		
2 - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES A LA RECHERCHE DE FONDS	94 491	94 491
3 - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES AU FONCTIONNEMENT	2 319 602	2 319 602
TOTAL	60 253 043	35 635 927

b. Produits par origine

Les produits du **CROD** sont présentés conformément à la nouvelle réglementation comptable et selon les précisions complémentaires ci-dessous :

1. Produits liés à la générosité du public

Ces produits sont constitués essentiellement des « **Dons manuels** », des « **Legs, donations et assurances-vie** » et des « **Mécénats** ». Ces postes sont identiques aux postes du compte de résultat.

2. Produits non liés à la générosité du public

Sont inscrits dans cette rubrique :

- . Le poste « **contributions financières** » constitué principalement des fonds versés par des entités à but non lucratif (associations, fondations et fonds de dotation). Cette année il est constitué principalement de financements versés par des fondations d'entreprises,

- . Le poste « **ventes billetterie concert et produits dérivés Enfoirés** » constitué des produits de ventes des « **Enfoirés** » (billetterie du concert des « **Enfoirés** », ventes de CD / DVD des « **Enfoirés** » et droits d'auteurs de diffusion du concert et des chansons). Exceptionnellement en raison de la crise sanitaire, le concert des « **Enfoirés** » s'est déroulé cette année sans public et donc sans billetterie,

- . Les « **autres produits** » constitués principalement des produits exceptionnels (quote-part des subventions d'investissements virées au CR...) et des produits financiers. Ces derniers sont considérés entièrement comme non liés à la générosité du public du fait que les fonds qui les ont générés relèvent principalement des activités commerciales des « **Enfoirés** ».

Les postes « **Reprises sur provisions et dépréciations** » et « **Utilisation sur fonds dédiés antérieurs** » correspondent aux postes du compte de résultat et n'appellent pas de commentaires particuliers.

c. Charges par destination

Les postes de charges par destination se structurent de la manière suivante :

- . Le poste « **Missions sociales** » correspond uniquement aux activités réalisées en France. Elles ont été présentées au point **1. PRESENTATION DE L'ENTITE – c. Nature et périmètre des Missions sociales**. Chacune des missions sociales comprend les coûts des services de l'**AN** en charge de ces activités,

- . Le poste « **Frais de recherche de fonds** » est constitué des coûts de collecte des ressources de la générosité du public et des activités des « **Enfoirés** » (organisation du concert, fabrication des CD / DVD...),

- . Le poste « **Frais de fonctionnement** » est constitué principalement des activités dites de support (gestion financière, ressources humaines, services généraux...).

Les postes « **Dotations aux provisions et dépréciations** », « **Impôt sur les bénéfices** » et « **Reports en fonds dédiés de l'exercice** » correspondent aux postes du compte de résultat et n'appellent pas de commentaires particuliers.

Les **principes et règles d'affectation** permettant d'évaluer les **charges par destination** sont présentés ci-dessous et correspondent aux règles définies antérieurement au nouveau règlement pour établir la colonne « **Emplois** » du **CER**.

1. Principes d'affectation des charges

➤ **Missions sociales** : Les dépenses relatives aux missions sociales correspondent aux charges engagées par l'**AN** pour la réalisation des opérations. Ce sont les charges qui disparaîtraient si la mission sociale n'était pas réalisée ou si elle s'arrêtait.

Ces dépenses comprennent les **charges directement affectables** à une mission sociale et les **charges indirectes** réparties selon des clés validées par le Conseil d'Administration de l'**AN**.

Les charges non directement affectables concernent principalement les **frais des services généraux** et les **frais informatiques**. Ces frais sont répartis dans les postes du **CROD** proportionnellement aux **effectifs salariés** des pôles et services, à l'exception des frais relatifs à l'application de gestion des bénévoles (**PARCOEUR**) répartis au regard de la ventilation du bénévolat entre missions sociales, frais de recherche de fonds et frais de fonctionnement.

Les **dotations aux amortissements** peuvent être rattachées aux missions sociales si la définition ci-dessus leur est applicable.

➤ **Frais de recherche de fonds** :

- **Frais d'appel à la générosité du public** : Ce poste comprend les frais d'appel aux dons (publipostage, encart presse ...), recherche de mécène, traitement des dons et reçus fiscaux, recherche et gestion des legs, donations et assurance-vie, la gestion et les frais d'organisation des manifestations et le coût du personnel dédié. Cette rubrique inclut également une quote-part des frais Internet et des frais de dépenses de services généraux du siège,
- **Frais de recherche des fonds des activités « Enfoirés »** : Ce poste comprend les frais liés aux concerts des Enfoirés (frais de location de salle, frais des personnels technique, secourisme, de transport et d'hébergement), les frais liés aux ventes de CD / DVD (frais de fabrication, commissions versées aux distributeurs), les frais communs à l'activité (Taxes et impôts auxquels est soumise cette activité selon les règles particulières aux associations), les charges du service Enfoirés de l'Association Nationale.

➤ **Frais de fonctionnement** : Les frais de fonctionnement comprennent les frais liés à l'informatique (hors charges directement affectables à une mission sociale ou aux frais de recherche de fonds), l'administration, la comptabilité, la gestion, ainsi que le coût du service communication national et une quote-part des frais des services généraux du siège national.

2. Tableau de réconciliation du compte de résultat (CR) avec le CROD

Au regard des règles d'affectation exposées ci-dessus, voici un tableau de réconciliation des **postes de charges du compte de résultat** avec les **postes de charges par destination du CROD** :

Tableau de réconciliation entre les charges du compte de résultat et du compte de résultat par origine et destination (en K€)	Missions sociales		Frais de recherche de fonds	Frais de fonctionnement	Dotations aux provisions et dépréciatio ns	Impôt sur les bénéfices	Report en fonds dédiés	TOTAL COMPTE DE RÉSULTAT
	Réalisées en France	Réalisées à l'étranger						
Achats de marchandises	71 756		321					72 077
Variation de stock	-906		-12					-918
Autres achats et charges externes	4 966		4 327	2 830				12 123
Aides financières versées	20 065		0					20 065
Impôts, taxes et versements assimilés	393		95	183				671
Salaires et traitements	2 650		594	1 320				4 564
Charges sociales	1 104		249	615				1 968
Dotations aux amortissements	792		3	183	483			1 461
Dotations aux provisions					57			57
Reports en fonds dédiés							5 566	5 566
Autres charges			551					551
Charges financières	2		3					5
Charges exceptionnelles	1 362		1 016	2				2 380
Impôt sur les bénéfices						226		226
TOTAL	102 184		7 147	5 133	540	226	5 566	120 796

10. PRESENTATION DU COMPTE D'EMPLOI ANNUEL DES RESSOURCES (CER)

a. Définition

Le **compte d'emploi annuel des ressources** est établi conformément au nouveau règlement **ANC n°2018-06** et complété du règlement **ANC n°2020-08**.

Conformément aux dispositions transitoires précisées dans le nouveau règlement, seule la colonne de l'exercice 20-21 est présentée dans ce nouveau tableau. Le compte d'emploi annuel des ressources de l'exercice 19-20 établi selon l'ancien règlement comptable n°2008-12 du 7 mai 2008, est présenté à titre indicatif au point **11. PRESENTATION DU CER DE L'EXERCICE 20-21**.

Le **CER** permet d'assurer le suivi dans le temps de **l'emploi des ressources non affectées issues de la générosité du public collectées (RGP)**.

COMPTE D'EMPLOI DES RESSOURCES COLLECTÉES AUPRÈS DU PUBLIC (loi n°91-772 du 7 août 1991)

EMPLOIS PAR DESTINATION	EXERCICE N	RESSOURCES PAR ORIGINE	EXERCICE N
EMPLOIS DE L'EXERCICE		RESSOURCES DE L'EXERCICE	
1 – MISSIONS SOCIALES		1 – RESSOURCES LIEES A LA GENEROSITE DU PUBLIC	
1.1 Réalisées en France		1.1 Cotisations sans contrepartie	0
- Actions réalisées par l'organisme	80 806 030	1.2 Dons, legs et mécénats	
- Versements à un organisme central ou d'autres organismes agissant en France		- Dons manuels	98 589 083
1.2 Réalisées à l'étranger		- Legs, donations et assurances-vie	9 281 893
- Actions réalisées par l'organisme		- Mécénat	7 876 542
- Versements à un organisme central ou d'autres organismes agissant à l'étranger		1.3 Autres ressources liées à la générosité du public	0
2 – FRAIS DE RECHERCHE DE FONDS			
2.1 Frais d'appel à la générosité du public	4 585 451		
2.2 Frais de recherche de fonds des activités "Enfoirés"			
2.3 Frais de recherche d'autres ressources			
3 – FRAIS DE FONCTIONNEMENT	4 723		
TOTAL DES EMPLOIS	85 396 204	TOTAL DES RESSOURCES	115 747 519
4 - DOTATIONS AUX PROVISIONS ET DEPRECIATIONS	462 606	2 - REPRISES SUR PROVISIONS ET DEPRECIATIONS	236 590
5 - REPORTS EN FONDS DEDIES DE L'EXERCICE	2 926 347	3 - UTILISATIONS DES FONDS DEDIES ANTERIEURS	2 684 269
EXCEDENT DE LA GENEROSITE DU PUBLIC DE L'EXERCICE	29 883 221	DEFICIT DE LA GENEROSITE DU PUBLIC DE L'EXERCICE	
TOTAL	118 668 378	TOTAL	118 668 378
		RESSOURCES REPORTEES LIEES A LA GENEROSITE DU PUBLIC EN DEBUT D'EXERCICE	
		(+) Excédent ou (-) déficit de la générosité du public	29 883 221
		(-) Investissements ou (+) désinvestissements nets liés à la générosité du public de l'exercice	
		RESSOURCES REPORTEES LIEES A LA GENEROSITE DU PUBLIC EN FIN D'EXERCICE	29 883 221

CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE	EXERCICE N	CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE	EXERCICE N
EMPLOIS DE L'EXERCICE		RESSOURCES DE L'EXERCICE	
1 – CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES AUX MISSIONS SOCIALES		1 – CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES LIEES A LA GENEROSITE DU PUBLIC	
Réalisées en France	33 221 834	Bénévolat	1 331 679
Réalisées à l'étranger			
2 – CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES A LA RECHERCHE DE FONDS	94 491	Prestations en nature	4 865 171
3 – CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES AU FONCTIONNEMENT	2 319 602	Dons en nature (alimentaires)	29 439 076
TOTAL	35 635 927	TOTAL	35 635 926

Pour mémoire, rappel du tableau relatif aux fonds dédiés pour la partie relevant de la générosité du public :

FONDS DEDIES A LA GENEROSITE DU PUBLIC	EXERCICE N
FONDS DEDIES A LA GENEROSITE DU PUBLIC EN DEBUT D'EXERCICE	2 694 093
(-) Utilisation	-2 684 269
(+) Report	2 926 347
FONDS DEDIES A LA GENEROSITE DU PUBLIC EN FIN D'EXERCICE	2 936 171

b. Suivi des Ressources liées à la générosité du public (GP)

Les **ressources issues de la GP** sont constituées des dons de particuliers et d'entreprises sans conventions de mécénat, des legs & donations, des produits d'assurance-vie ainsi que de produits de mécénat. Ces postes sont identiques à ceux du **CROD** et du compte de résultat.

L'appel annuel à don des Restaurants du Cœur est fait pour l'ensemble de l'activité de l'**AN**. Ces dons ne sont pas des fonds affectés, sauf indication contraire de la part du donateur.

1. Solde d'ouverture

En fin d'année dernière, le **CER** présenté selon l'ancien règlement, faisait état d'un solde à zéro des **ressources GP**. En effet, ces dernières sont consommées prioritairement pour la réalisation des **Missions sociales** qui sont très souvent supérieures, et qui ont nécessités régulièrement le recours aux **ressources non GP** comme les produits des activités des « **Enfoirés** » pour les financer.

L'analyse de ces ressources GP sur les vingt dernières années au regard des nouvelles règles du règlement **ANC 2018-06** (concernant principalement le **Mécénat** et le **solde des legs & donations inscrits en RAN**) montre également l'emploi intégral des **ressources GP** à la réalisation des **Missions sociales** et des **frais de recherche de fonds liés au public**. Le solde d'ouverture sera donc de zéro.

2. Collectées dans l'année

Les ressources issues de la générosité publique collectées dans l'année correspondent à celles figurant au **CROD** constituées des « **Dons** », « **legs & donations, assurances-vie** » et « **mécénats** ». Elles s'élèvent à 115,7 M€.

3. Employées dans l'année

Les **ressources non affectées issues de la générosité publique** financent en priorité les missions sociales après utilisation des fonds affectés obtenus (qu'il s'agisse de subventions, de contributions financières, de dons, de donations ou de legs...). Selon ce principe, le financement des missions sociales s'opère selon **l'ordre de consommation des ressources** suivant :

- Subventions affectées,
- Contributions financières affectées,
- Autres produits affectés,
- Ressources liées à la générosité du public et affectées,
- Ressources liées à la générosité du public et non affectées,
- Autres produits non liés à la GP non affectées

Si les ressources non affectées issues de la **GP** sont supérieures au total des **Missions sociales**, le surplus financera les **frais de recherche de fonds liés à la générosité du public** puis les **frais de fonctionnement**.

Par exception cette année et compte tenu du niveau historique des ressources **GP**, il a été décidé par le Conseil d'administration de ne pas utiliser le surplus de ressources liées à la **GP** pour

financer les « **frais de fonctionnement** » mais de le reporter prioritairement au financement des « **Missions sociales** » des années suivantes.

Compte tenu de ces éléments, les **Missions sociales** financées par les ressources **GP** s'élèvent cette année à 80,8 M€, les **frais de recherche de fonds issus du public** à 4,6 M€.

Les **abandons de frais des bénévoles** sont considérés comme étant affectés au secteur d'activité correspondant au travail du bénévole (ex : un bénévole travaillant pour le secteur « **Distribution alimentaire** » verra ses abandons de frais imputés à cette activité en « **Missions sociales** » ; un bénévole exerçant une fonction de direction associative verra ses abandons de frais imputés en « **frais de fonctionnement** »).

Par ailleurs, les frais de recherche de fonds des « **Enfoirés** » sont financés spécifiquement par les produits de l'activité « **Enfoirés** ».

Enfin, les dotations et reprises sur **fonds dédiés de la générosité du public** représente l'utilisation des fonds liés à la **GP** affectés par le donateur, ou la constatation du fonds dédié liés à la **GP** lorsque la ressource concernée n'a pu être utilisé conformément à sa demande sur l'exercice. Ces mouvements visent à neutraliser les ressources affectées et leurs emplois afin de produire in fine un solde de ressources **GP non affectées**.

4. Investissements financés dans l'année

Les **investissements** sont prioritairement financés par les ressources autres que celles émanant de la générosité du public (ex : Par les subventions d'investissements), les ressources **GP** intervenant en complément. Cette année les investissements ont été financés en partie par des fonds dédiés et pour le solde par des ressources non générosité public non affectées.

5. Solde de clôture

Le **solde de clôture** correspond au solde d'ouverture additionné des ressources liées à la **GP** collectées dans l'année, diminuées des emplois et investissements de l'année. Ce solde de ressources **GP** est reporté au financement des années suivantes et s'élève à 28,5 M€.

